

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Projet d'arrêté ministériel ... (date) modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2018 organisant le rendez-vous pédagogique en ligne, par le biais d'une plateforme électronique, en exécution de l'article 7/1, § 2, de l'arrêté du 10 juillet 2006 relatif au permis de conduire pour les véhicules de catégorie B et l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2018 fixant le nombre, le lieu d'établissement et les règles relatives à l'organisation des centres d'examen

Le Ministre de la Mobilité,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968, les articles 23, remplacé par la loi du 9 juillet 1976 et modifié par les lois des 29 février 1984 et 18 juillet 1990 et 47, alinéa 2, remplacé par la loi du 9 juillet 1976 ;

Vu l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire, l'article 25, § 2, alinéa 1^{er}, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 juillet 2017 ;

Vu l'arrêté royal du 10 juillet 2006 relatif au permis de conduire pour les véhicules de catégorie B, l'article 7/1, § 2, inséré par l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 mai 2018 ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2018 organisant le rendez-vous pédagogique en ligne, par le biais d'une plateforme électronique, en exécution de l'article 7/1, § 2, de l'arrêté royal du 10 juillet 2006 relatif au permis de conduire pour les véhicules de catégorie B ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2018 fixant le nombre, le lieu d'établissement, la compétence territoriale et les règles relatives à l'organisation des centres d'examen ;

Vu le rapport du 2 septembre 2019 établi conformément à l'article 3, 2°, du décret du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales ;

Vu l'avis n° XX.XXX/X du Conseil d'Etat, donné le XX-XX-XXXX, en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2° des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}. Dans l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2018 organisant le rendez-vous pédagogique en ligne, par le biais d'une plateforme électronique, en exécution de

l'article 7/1, § 2, de l'arrêté royal du 10 juillet 2006 relatif au permis de conduire pour les véhicules de catégorie, l'annexe est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 2. Dans l'article 3 de l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2018 fixant le nombre, le lieu d'établissement et les règles relatives à l'organisation des centres d'examen, l'alinéa 2 est abrogé.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets le 12 avril 2019.

Namur, le ... (date). 05 SEP. 2019



Carlo DI ANTONIO

Annexe à l'arrêté ministériel du (date) modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2018 organisant le rendez-vous pédagogique en ligne, par le biais d'une plateforme électronique, en exécution de l'article 7/1, § 2, de l'arrêté royal du 10 juillet 2006 relatif au permis de conduire pour les véhicules de catégorie B et l'arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2018 fixant le nombre, le lieu d'établissement et les règles relatives à l'organisation des centres d'examen

« Annexe à l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2018 organisant le rendez-vous pédagogique en ligne, par le biais d'une plateforme électronique, en exécution de l'article 7/1, § 2, de l'arrêté royal du 10 juillet 2006 relatif au permis de conduire pour les véhicules de catégorie B

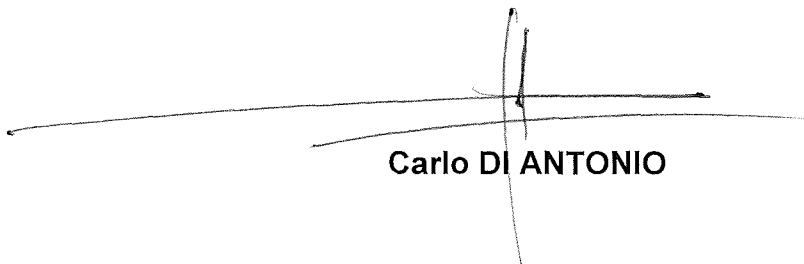
Liste des organismes habilités pour organiser le rendez-vous pédagogique à distance ou « e-learning »

Nom de l'organisme	Adresse du siège social	Numéro unique d'entreprise	Statut juridique
Agence wallonne pour la Sécurité routière, (A.W.S.R).	Chaussée de Liège, 654C à 5100 Jambes	0539.960.891	ASBL
CONDUCT BELGIUM	Rue d'Arlon, 53 à 1040 Bruxelles	0692.823.785	SA
B.T.I. BELGIUM	Rue des Crocheux, 5 à 6140 Fontaine-l'Evêque	0475.986.819	SPRL

»

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du ... (date) modifiant l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2018 organisant le rendez-vous pédagogique en ligne, par le biais d'une plateforme électronique, en exécution de l'article 7/1, § 2, de l'arrêté du 10 juillet 2006 relatif au permis de conduire pour les véhicules de catégorie B et l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2018 fixant le nombre, le lieu d'établissement et les règles relatives à l'organisation des centres d'examen

Namur, le ... (date). 05 SEP. 2019


Carlo DI ANTONIO